

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202411/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation et
d'affichage : 25/10/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

**Nombre de conseillers
En exercice : 17
Présents : 16
Votants : 16**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 octobre 2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRÉSENTS : ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LÉBOUC Jacky, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSÉS : LEFFRAY Stéphane

Mme ROBIN est élue secrétaire de séance.

RH : MODIFICATION HORAIRE D'UN EMPLOI

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général de la fonction publique

Vu la délibération du 08 juillet 2021 créant un poste d'adjoint d'animation en contrat à durée indéterminée à raison de 7,06 heures hebdomadaire, annualisées,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 24 septembre 2024,

Considérant l'activité de l'accueil périscolaire, il convient d'augmenter la durée hebdomadaire du contrat à 14 heures hebdomadaire, annualisées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'augmentation du temps de travail du CDI d'adjoint d'animation de 7,06 à 14 heures hebdomadaire à compter de 01/11/2024.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU